Loi sur la liberté de choisir son avenir professionnel

Quels impacts pour la FFN et ses clubs ?

Quelles stratégies mettre en place ?

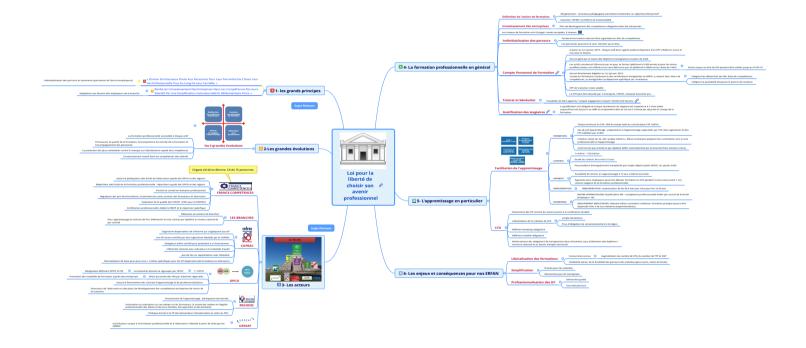


Décryptage des grandes mesures

Frédérique Crochard



Décryptage des grandes mesures



Cliquez sur l'image pour avoir accès au document

F.CROCHARD CTS-DEC 2018



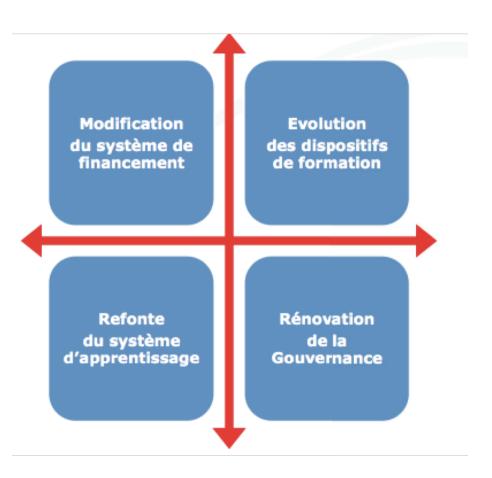
Un paysage transformé - décrets non sortis

- Transforme l'apprentissage et la formation professionnelle
- Simplification
- Professionnalisation
- Compétence performance économique et progrès social emplois
- Libéralisation et concurrence accrue entre organisme de formation: transparence du marché de la formation mais contrôle accru.
- Une Régulation par la qualité!!!

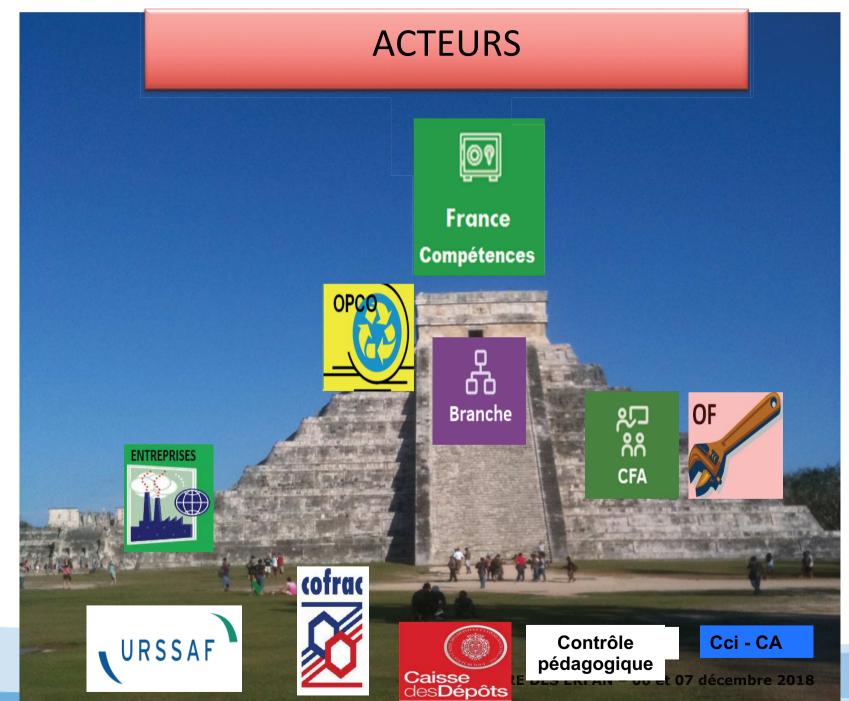


Ce qui change

- 1 agence nationale: France compétence Ministère travail et formation prof.
- 3 collèges : état, régions, partenaires sociaux : un CA à 15 personnes
- Régulation la qualité des formations et le coût des contrats
- CNCP intégrée France compétence qui établit le RNCP
- Péréquation –répartition aux OPCO
- Finance le CEP conseil en évolution personnelle









De nouvelles mesures ...

Pour les personnes, bénévoles et salariés

- Décider de son avenir professionnel
 - Favoriser la reconversion prof.
 - · Parcours singuliers- accompagnement
 - Conseil en évolution professionnelle gratuit (financé France Compétence)
 - Entrée en apprentissage toute l'année
 - Acquérir des compétences quelque soit la situation de départ : blocs de compétence
 - Financement du pré -apprentissage
 - Apprendre dans le faire, l'action: l'alternance!
 - CPF: 500 Euros / ans pour se former (800 qualifiés) plafonné à 5000 (ou 8000 euros /an pour les –qualifiés)
 - CPF: Autonomie, responsabilisation des personnes
 - Compte « engagement citoyen » valorisation des dirigeants bénévoles (maitre d'apprentis) 8H bénévoles > 20H sur le compte (max 60H, 1H tuteur= 14,28 (attendre précisions dans décret)
 - Conseil en évolut° prof. gratuit (financé France C)
 - Appli : le stagiaire pourra comparer les offres
 - Permettre aux jeunes de se former en dès 16 ans (ou 15 ans en apprentissage) ... jusqu'à 30 ans (dérogation SHN = 30 ans et +
 - Aide 500 Euros permis de conduire / apprentis majeur
 - Favoriser ERASMUS Pro / Europe



Les conséquences ?.. Pour les personnes, bénévoles et salariés

- Financements des contrats ? Plus d'entrées financières mais plus de contrats aussi...
- Tout contrat sera financé mais combien?
- Tout contrat sera financé mais, à combien?
- Blocs de compétences! « Vente à la découpe », adaptée à la demande
- Flexibilité pour le stagiaire (1 bloc), mais instabilité pour l'OF
- Individualisation des parcours (beaucoup de parcours et peu de stagiaires?)
- Concurrence entre OF- qualité...
- OF = agréé France Compétence
- Alternance et tutorat au centre
- Régulation par la qualité!!



De nouvelles mesures pour les entreprises employeurs et nos clubs?

- Faciliter l'engagement des entreprises / apprentissage
- Versement d'1 taxe unique (sauf asso exonérées) : collectée dès janv 2020
- Plan de développement des compétences obligatoire
- Investissement dans les compétences, permettre aux salariés d'atteindre des objectifs prof en entreprise
- Égalité hommes femmes en entreprises
- Favoriser l'accompagnement des demandeurs d'emplois peu qualifiés ou décrocheurs
- Favoriser emplois de personnes handicapés
- Facilitation pour lancer un contrat d'apprentissage et financement plus réactif



Les conséquences?... Pour les entreprises, clubs employeurs

- Comment communiquer sur cette réforme auprès des clubs ?
- Communiquer sur le MSN?
- Comment les clubs peuvent employer davantage?
- Le volume de contrats permettra de peser dans les négociations
- Comment améliorer la relation avec les entreprises pour développer des compétences ?
- Comment mieux former des maitres d'apprentis et tuteurs dans les clubs

·...



